

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2024/09/56

Date de convocation
20 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
24 septembre 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 18
Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET
Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT
Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS
Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Thierry IMBERT
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy BRAS

Objet : Demande de subvention Banque des Territoires – Projet de rénovation thermique et d'économies d'énergie de l'école Desavary

Monsieur le Maire expose :

EdurénoV, programme de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, la Banque des Territoires et la Fédération des élus des entreprises locales (FedEpl) lancent un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ouvert aux communes de moins de 20 000 habitants.

La commune doit avoir un projet de rénovation qui permet un gain d'au moins 40% de consommation. Le projet doit faire l'objet d'un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Ces critères respectés, la Banque des Territoires peut accorder une aide d'un maximum de 20 000€.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras s'est engagée dans des travaux de rénovation thermique et d'économies d'énergie de l'école Desavary.

Le projet est estimé à un montant total de 617 074€. La subvention est demandée à hauteur de 20 000 €.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la Banque de France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le projet de rénovation thermique et d'économies d'énergie de l'école Desavary pour un montant de subvention de 20 000€
- signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 1^{er} octobre 2024
Le Maire,
Alain CAYET.

